UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DÉPARTEMENT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES

SIGLE: LIT8820-10 **SESSION**: Hiver 2022

TITRE: Méthodologie et projets/Recherche **PROFESSEUR** : Alexis Lussier

---

SÉMINAIRE

MÉTHODOLOGIE ET PROJETS/RECHERCHE

OBJECTIFS

Ce séminaire vise à initier les étudiants aux exigences de la recherche en études littéraires, les aider à préciser leur projet de mémoire, leur permettre de trouver un directeur de recherche et les orienter dans le choix des lectures appropriées pour la réalisation de leur mémoire. Le séminaire permet également aux étudiants qui n'ont pas fait leur baccalauréat à l'UQAM de s'intégrer au Département d'études littéraires. Le séminaire comportera trois volets : d'abord une initiation à la recherche, puis un programme individualisé de lectures dirigées, enfin la rédaction et la présentation publique d'une première version du projet de recherche.

- Afin de préparer chaque étudiant aux exigences liées à la rédaction du mémoire, le séminaire fournira d'abord les éléments méthodologiques qui sont communs à toute recherche savante. Les premières séances seront consacrées à l'élaboration d'une problématique, la connaissance des principaux outils de recherche en études littéraires, la préparation d'un état présent des recherches liées au domaine visé, la familiarisation avec les règles institutionnelles de présentation des mémoires, la recherche d'un directeur ou d'une directrice de mémoire.
- Le séminaire doit ensuite permettre à chaque étudiant de transformer un simple intérêt intellectuel en un véritable objet de recherche. Par conséquent, la part essentielle du séminaire est le programme de lectures. Ces lectures visent à permettre à chaque étudiant de préciser les contours de son domaine de recherche, de développer ses choix théoriques et méthodologiques et de faire l'état de la question de façon à pouvoir situer sa perspective de recherche par rapport aux études existantes. Sans exclure les œuvres de création, le programme de lecture comportera principalement des ouvrages de critique et de théorie nécessaires à l'élaboration d'une problématique de recherche dans le domaine des études littéraires.
- Le séminaire est enfin conçu comme un lieu de discussions et d'échanges pour les étudiants qui feront, à la fin de la session, l'exposé de leur projet, le bilan de leurs premières recherches, ainsi que l'état des problèmes rencontrés en cours de route et des solutions envisagées.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Trois rencontres collectives sont prévues au début du trimestre afin de mettre au point la démarche du séminaire et de présenter les éléments méthodologiques de la recherche en études littéraires. Au cours des deux mois suivants, le séminaire se déroulera sous forme de tutorat pour encadrer les étudiants de manière adéquate ; au moins deux rencontres individuelles sont prévues pour chaque étudiant durant cette période.

Au fil de la session, les étudiants seront encouragés à rencontrer d'autres professeurs afin de trouver un directeur ou une directrice de mémoire. Durant les dernières semaines du trimestre, de nouvelles rencontres collectives permettront à chaque étudiant de présenter son projet de recherche sous la forme d'un exposé oral et de recevoir les commentaires de ses condisciples. Même si, pour certains, il ne s'agira que d'une esquisse de projet, cet exercice leur permettra de faire progresser leur réflexion et de montrer leurs aptitudes pour la recherche de deuxième cycle.

On notera que le dépôt officiel du projet de mémoire se fait normalement au cours du deuxième trimestre pour les étudiants à temps plein (et au cours de la deuxième année pour les étudiants à temps partiel). Après avoir réussi le séminaire de méthodologie, les étudiants doivent donc s'inscrire à l'activité « Projet de mémoire », qui compte pour trois crédits, même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'un séminaire. Cette activité est sanctionnée par la mention « succès » ou « échec », qui est attribuée par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme (SCAE).

ÉVALUATIONS & PONDÉRATIONS

Trois travaux sont prévus : une *bibliographie* d'au moins une vingtaine de titres dont dix commentés ; un *exposé oral* comprenant un état de la question et une première formulation du projet; une *présentation écrite,* qui complète l'exposé et développe le sujet de recherche sur le modèle du dépôt de projet. En outre, lors des exposés, chaque étudiant, en plus de présenter son propre travail, devra agir comme répondant lors de la présentation d'un de ses condisciples.

1) Bibliographie commentée (à remettre le 24 février) — 25%
2) Exposé de fin de session (28 mars - 4 avril - 11 avril) — 25%
3) Présentation écrite du projet (à remettre le 22 avril) — 35%
4) Participation aux discussions et investissement dans le séminaire — 15%

Le professeur responsable du séminaire de méthodologie demande aux étudiants de lui remettre avant la première rencontre individuelle une esquisse de leur projet de mémoire (1 page maximum) en identifiant aussi précisément que possible le corpus, la problématique et les assises méthodologiques. Ce document servira à orienter le professeur et à guider ces interventions. Ce document n'est pas évalué.

Directives concernant la présentation écrite du projet : le travail final consiste à déposer une première ébauche du projet sur le modèle du *dépôt de projet* de façon à mieux préparer les étudiants, les étudiantes à cet exercice. Ce document devra respecter la présentation du dépôt de projet tel que présenté et examiné en classe.

Les critères d'évaluation sont les suivants : la capacité de maîtriser les différents outils théoriques et méthodologiques pertinents ; la cohérence de la pensée et la rigueur de l'argumentation, tant à l'oral qu'à l'écrit; la capacité de synthèse dans l'exposition de l'état de la recherche et l'acuité du regard critique sur sa propre démarche ; la qualité générale de la langue. Il est entendu que les travaux, présentés selon les normes habituelles, devront être exclusifs à ce séminaire.

POLITIQUE DE REMISE DES TRAVAUX

Qualité du français : Conformément à l'énoncé de principes adopté par l'Unité de programme et le Département d'études littéraires, l'évaluation des travaux tient nécessairement compte de la qualité de la langue : maîtrise des règles de syntaxe et de composition (organisation générale du texte), justesse et étendue du lexique, respect de l'orthographe, etc.

Retard : La pénalité pour les retards dans la remise des travaux est de 5% par jour de retard. Tout travail remis après la fermeture des bureaux du secrétariat à 17h sera considéré comme ayant été remis le matin du jour ouvrable suivant. Les travaux ne peuvent être remis par courriel. Les dates de remise des travaux

ne peuvent être différées que pour des motifs sérieux et doivent faire l'objet d'une entente justifiée au préalable avec le professeur.

Plagiat : En vertu du règlement n° 18 sur les infractions de nature académique : tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

COORDONNÉS DU PROFESSEUR

Courriel : lussier.alexis@uqam.ca
Téléphone : 514-987-3000 poste 6453
Bureau : J-4925 (sur rendez-vous seulement)

CALENDRIER

10 janvier	Séminaire (première rencontre)
17 janvier	Séminaire (deuxième rencontre)
24 janvier	Séminaire (troisième rencontre)
31 janvier	Séance de formation à la bibliothèque (à confirmer)
7 - 8 février	Première série de rencontres individuelles*
24 février	Remise de la bibliographie commentée (par courriel)
28 février	SEMAINE DE LECTURE
14-15 mars	Deuxième série de rencontres individuelles*
28 mars	Exposés et discussion des projets de mémoire (séance 1)
4 avril	Exposés et discussion des projets de mémoire (séance 2)
11 avril	Exposés et discussion des projets de mémoire (séance 3)
22 avril	Remise du travail final (par courriel)

* En dehors des semaines de rencontres individuelles, il est possible de prendre rendez-vous avec le professeur pour des rencontres supplémentaires.

LECTURES OBLIGATOIRES

Les étudiants devront établir eux-mêmes un programme de lecture rigoureux afin d'acquérir le plus rapidement possible les connaissances nécessaires à la réalisation de leur projet. La bibliographie commentée ne marque qu'une étape de ce programme de lecture qui se continuera pendant la rédaction. Cependant, pour accompagner les premières séances, les étudiants seront invités à lire quelques textes, qui seront distribués en classe. Ces courts textes serviront à jeter les bases d'une réflexion sur les études de cycles supérieurs et la recherche universitaire.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

ARON, Paul (*et al.*), *Le Dictionnaire du littéraire*, Paris, Presses universitaires de France, 2002.

CHARLE, Christophe et Jacques VERGER, *Histoire des universités,* Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1994.

CITTON, Yves, *Lire, interpréter, actualiser : pourquoi les études littéraires?*, Paris, Éd. Amsterdam, 2007 [2017].

COMPAGNON, Antoine, *Le Démon de la théorie : littérature et sens commun*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 2001.

FRAISSE, Emmanuel et Bernard MOURALIS, *Questions générales de littérature,* Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 2001.

FISH, Stanley, *Quand lire c'est faire : l'autorité des communautés interprétatives*, trad. É. Dobenesque, Paris, Les Prairies ordinaires, 2007.

JOUVE, Vincent, *Pourquoi étudier la littérature?* Paris, Armand Colin, 2010.

LAVAL, Christian (*et al.*), *La Nouvelle École capitaliste,* Paris, La Découverte, 2011.

MERLIN-KAJMAN, Hélène, *Lire dans la gueule du loup : essai sur une zone à défendre, la littérature*, Paris, Gallimard, 2016.

SCHAEFFER, Jean-Marie, *Petite Écologie des études littéraires : pourquoi étudier la littérature?* Paris, Thierry Marchaisse, 2011.

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131